

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 23/11/2023
DECISION N° 20231123_B_104

Étaient présents : Emmanuel SALGADO, Roland RIVET,
Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : pouvoir à
Christine BONNEFOY

Étaient excusés : Frédéric GIRODET, Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance
Objet : Journées de fermeture des structures Enfance-Jeunesse pour l'année 2024

Le Bureau,

N° 20231123_B_104

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve les journées de fermeture des structures Enfance-Jeunesse
communautaires pour l'année 2024 comme suit :

- Crèches :
 - Été du 5 août au 23 août 2024
 - Noël du 26 décembre au 1 janvier inclus (ouvert le lundi 23 et mardi 24 décembre) et (jeudi 2 et 3 janvier)
 - Fermetures pédagogiques :
 - Croq Malice à 13 h : 7/02 – 05/04 -28/06 -2/08 – 02/10
 - Matrus à 13 h : 14/02 – 12/04 -3/07 – 2/08 -04/10
- Les centres de loisirs et Accueil jeunes :
 - 10 mai (jeudi férié ascension, pas d'écoles le vendredi) – 20 mai (lundi de pentecôte) –
 - Du 5 août au 23 août 2024
 - Noël : du 26 au 1 janvier inclus (ouvert 23 et 24 décembre – 2 et 3 janvier)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 novembre 2023

Le Vice-Président,

Emmanuel SALGADO



AR Prefecture

043-244301131-20231123-20231123_B_104-AU
Reçu le 08/12/2023